

Décision

Générale

colonial

Décision n° 70-464-1935 Divers.

n° 70-464-1935

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 464 du 31/07/1935

Date de publication
29 juillet 1935

Date du numéro
31 juillet 1935

TEXTE INTÉGRAL

il est alloué à la Société industrielle de Djibouti une rémunération mensuelle de cent franes pour l'entretien en parfait état de propreté et de conservation des fontaines et bassins publics de la ville de Djibouti (nettoyage des maçonneries et vidange des puisards de décantation, badigeonnage des maçonneries, peinture des portes et des canalisations des fontaines et bassins publics),